



Délibération n° 45 / 2016

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAUULT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Madame Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Madame Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Madame Clara GIMENEZ, Madame Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Monsieur Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux -- Construction des tribunes et des vestiaires du complexe sportif – Demande de subventions

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La commune de Pignan s'est engagée dans la réalisation de la ZAC Saint Estève située en entrée Est de la Ville.

Cette Zone d'Aménagement Concertée consiste en la création d'un quartier mixte composé d'habitat résidentiel (logements individuels et collectifs), de commerces, d'activités artisanales et d'un complexe sportif devant regrouper plusieurs installations sportives dont deux terrains de football, un terrain d'entraînement ainsi qu'une tribune et des vestiaires.

A ce titre, la commune a déjà fait réaliser des études de cadrage amont et de programmation suivies d'un avant-projet sommaire afin de permettre la livraison rapide pour les usagers.

Après la partie infrastructure correspondant aux terrains, il convient à présent de solliciter le concours financier des différents partenaires pour la partie superstructure comprenant la construction des tribunes et des vestiaires.

Le montant total estimé de ce projet s'élève à 1 302 561.98 € HT.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 45/2016

Objet : Travaux -- Construction des tribunes et des vestiaires du complexe sportif – Demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN